

La formation au patrimoine des bibliothèques : le rôle du Ministère de l'Education Nationale

*Résumé de la communication de Christophe Pavlidès,
conservateur à la DPDU (Sous-Direction des Bibliothèques)*

Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a des responsabilités particulières vis-à-vis du patrimoine des bibliothèques. Il garde en effet la tutelle des universités et des grands établissements (Institut, Museum etc.), et toute présentation du patrimoine des bibliothèques, dans le cadre d'une formation, se doit de rappeler l'importance encore méconnue des fonds des bibliothèques de l'enseignement supérieur : 1 million de volumes antérieurs à 1810, 40 000 manuscrits. Cet ensemble fait l'objet, depuis 1987 et surtout 1988 d'actions spécifiques importantes. Les projets originaux ne manquent pas (Centre technique du livre, commun aux bibliothèques franciliennes, etc.

Mais c'est surtout de la formation proprement dite des bibliothécaires à la conservation et à l'exploitation du patrimoine qu'il est question ici. Dans ce domaine, le MEN intervient tant en formation initiale qu'en formation continue, et ce pour les différentes catégories de personnel.

La formation initiale relève de la Direction de la programmation et du

développement universitaire (DPDU), plus précisément du bureau DPDU 12 : la formation continue a été rattachée à la Direction des personnels de l'enseignement supérieure (DPES) bureau DPES 14.

Pour le personnel technique, le texte de référence est l'arrêté du 5/5/89 (JO du 13/5/89) fixant les modalités de délivrance et le programme du CAFB. Il prévoit en effet dans le cadre de l'option Médiathèques publiques, une spécialisation au patrimoine dont le programme (120 heures) propose un tableau du patrimoine des établissements et une formation aux problèmes de conservation.

Pour le personnel scientifique, rappelons le rôle de l'Ecole nationale des chartes et de l'ENSB pour la formation fondamentale, notamment en histoire du livre ; depuis quelques années, les deux écoles prennent mieux en compte les problèmes de conservation, et l'ENSB a développé un DEA cohabilité avec d'autres établissements rhône-alpins, qui comprend une option "histoire et évolution des supports de l'informa-

tion". La formation des conservateurs à ces questions va être harmonisée et renforcée dès cette année, puisqu'avec la transfiguration de l'ENSB en ENSSIB, les chartistes choisissant les bibliothèques en suivront la scolarité à Villeurbanne, avec les autres futurs conservateurs.

En formation continue, la DPES a créé cette année un stage "Conservation des collections", qui a été un succès auprès des conservateurs et des bibliothécaires-adjoints, et sera développé et peut-être dédoublé dans les années à venir ; le stage "Equipement, entretien et réparation des livres" a montré aussi une demande forte chez les magasiniers. L'intérêt pour ces stages traduit bien que la formation au patrimoine est longtemps restée au second plan de la formation générale, et qu'il faut la renforcer, tant sur les questions de conservation que sur l'histoire des fonds et des établissements.

Les perspectives ne manquent donc pas pour la formation au patrimoine des bibliothèques, pour laquelle l'Education Nationale assure un rôle fondamental.